

Déchets : le Sycotom opte pour une usine de séchage à Romainville

93 Déchets 21 décembre 2017

Sur trois solutions proposées à la concertation depuis près de cinq mois, le Comité syndical du Sycotom a tranché concernant l'avenir de l'usine de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny le 21 décembre 2017, privilégiant la solution du séchage des ordures, et leur transport par voie fluviale.

C'est un feuilleton qui allait bientôt célébrer ses 10 ans. Après le faux-départ suscité par l'abandon d'une usine de méthanisation, le prochain centre de traitement de déchets ménagers de Romainville/Bobigny accueillera un système de séchage des ordures, la création d'une filière pour les déchets alimentaires et leur transport par voie fluviale. Sur 64 votants, le choix de ce processus a été approuvé à 62 voix favorables, une abstention et une voix contre.

« Nous avons décidé de travailler ensemble pour nous orienter vers un projet qui convienne aux élus et qui réponde aussi aux objectifs du Sycotom en matière de zéro déchet, d'économie circulaire, de réduction des tonnages et des capacités, et que ce soit aussi un site intégré », a indiqué le président du syndicat et maire de Garches, Jacques Gautier, à l'issue de la délibération.



En comité syndical, 62 élus ont voté pour la solution du séchage, contre une voix défavorable et une abstention. ©JGP

Pour la maire de Romainville, Corinne Valls, « il y avait vraiment besoin de rénover entièrement le centre où nous accueillons des déchets depuis au moins 1905 » ajoutant qu'il était « grand temps d'avoir des bâtiments et un site pleinement insérés dans le quartier en zone urbaine ».

Une première en France

Trois solutions avaient été proposées aux élus et aux habitants par le Sycotom, dont la première, plutôt classique, consistait en la réception des déchets par bennes, et leur transport par voie fluviale, sans en réduire le volume. Une autre solution, retoquée par plusieurs élus romainvillois y compris la maire, avançait l'idée d'une chaufferie alimentée par des combustibles solides de récupération (CSR) issus des déchets traités.

C'est donc la deuxième solution, intermédiaire, qui a été choisie en délibération, et qui inclut le processus de séchage, la création d'une filière dédiée aux déchets alimentaires et le transport par voie fluviale sur le canal de l'Ourcq. Le centre sera également couplé à une ressourcerie dont Jacques Gautier pointe la « double valeur ajoutée » en permettant à la fois « de participer au réemploi des objets et d'amener des personnes au chômage vers un emploi ».



L'actuel site du Syctom à Romainville. © Syctom/Jean-François Humbert

Dans l'objectif d'aller vers le « zéro déchet », ce processus, qui n'a pas encore été mis en place en France, permettrait de réduire le volume des ordures de 30 %. Il s'agirait donc d'une première en France pour un processus déjà utilisé en Angleterre, en Espagne ou encore en Italie, et dont le concept est porté par une société milanaise, ville modèle en matière de gestion des déchets.

Des capacités de traitement réduites

Si les élus réunis en comité ont majoritairement voté en faveur du séchage, ces derniers ont néanmoins exigé des garanties, « légitimes » selon Jacques Gautier et qui portent essentiellement sur la question des odeurs et « la qualité du bâti avec des bâtiments hermétiques pour la zone de séchage », a indiqué Corinne Valls.

Quelques oppositions subsistent encore du côté de La France insoumise dont la députée de Seine-Saint-Denis, Sabine Rubin, a déploré sur son blog « l'illusion de la concertation » et « une délibération présentée à la dernière minute ». La parlementaire estimant le premier projet comme « le plus cohérent et écologique ». Mais le président du Syctom assure que « dans les années qui viennent (...) l'information du public va continuer, les élus seront vigilants et nous aussi ».

Néanmoins, les objectifs de cette usine – qui devrait être livrée à l'horizon 2024 – confrontent les élus et le Syctom à la question du tri sélectif. En effet, pour être en adéquation avec les objectifs de la loi Transition énergétique, ce futur centre de traitement sera construit pour une capacité de 250 000 tonnes d'ordures par an, contre 400 000 aujourd'hui. La création d'une filière pour les déchets alimentaires est « certainement une piste pour réduire les déchets résiduels et une piste d'avenir, mais il ne faut pas croire que les Français sont prêts à l'adopter du jour au lendemain », a tempéré le président du syndicat.